

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécial, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés**

A.Gt 01-10-2004

M.B. 04-07-2005

**Modification :**

A.Gt 05-11-07 (M.B. 11-01-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 11, 13, § 1<sup>er</sup>, 14 et 25;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant les statuts des personnels de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> octobre 2004,

Arrête :

*remplacé par A.Gt 05-11-2007*

**Article 1<sup>er</sup>.** – Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre confessionnel de la Commission centrale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécial, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres subventionnés, ci-après dénommée « la Commission » :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. José SOBLET;	Mme Stéphanie LE MAIRE;
M. Gérard BOUILLOT;	M. Fernand GILLET;
Mme Bénédicte BEAUDUIN;	M. Etienne FLORKIN;
M. Francis BRUYNDONCKX;	M. Guy SELDERSLAGH;
M. Jacques HUMBLET;	M. Philippe DELVAUX;
M. Danny BILLE;	M. Joseph LEMPEREUR;
M. Jean-Yves WOESTYN;	M. Léon Marie STOFFEN;
Mme Anne-Françoise DELEIXHE	M. Stéphane VANOIRBECK;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Pierre SEVENANTS;	Mme Maria CINCINNATO;
M. Clément BAUDUIN;	M. Eric BROCTCOOREN;
M. André BRÜLL;	M. Eugène ERNST;
Mme Josiane VAN ACKER;	Mme Chantal CORNELIS;
Mme Françoise WIBRIN;	M. Léon DETROUX;
M. Charles MALISOUX;	Mme Bernadette MINGUET;
M. Michel MATIS;	Mme Anne-Marie FONTAINE;
M. Marc WILLAME.	Mme Françoise WIMLOT



*remplacé par A.Gt 05-11-2007*

**Article 2.** – Sont désignés en qualité de membres de la chambre compétente pour l'enseignement libre non confessionnel de la Commission :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Raymond VANDEUREN;	M. Jean-Marie CAPOUILLEZ;
M. Michel BETTENS;	Mme Martine VAN CAUWENBERGH;
M. Yves DECHEVEZ;	M. Joël HURARD;
M. Philippe DE MOL;	M. Herbert VAN MIEGHEM;
Mme Sylvie MATIS;	Mme Claire DESMARETS;
Mme Viviane PARENT-STRYCHAREK;	Mme Sabine KOOPMANS;
Mme Bénédicte BURTON;	M. Fernand BIENFAIT;
M. Guy ZUINEN.	M. Robert ORTMAN.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. Pascal CHARDOME;	M. Jean BEULEN;
M. Francis CLOSON;	M. Yves HERLEMONT;
Mme Rita DE HOLLANDER;	M. Joseph THONON;
Mme Jacqueline MURET;	Mme Michèle HONORE;
M. Michel MATIS;	Mme Anne-Marie FONTAINE;
Mme Josiane VAN ACKER;	M. Luc ANDRIS;
M. Charles MALISOUX;	M. Clément BAUDUIN;
M. Marc WILLAME.	Mme Maria MIGNONE

*modifié par A.Gt 05-11-2007*

**Article 3.** - M. Alain BERGER, administrateur général a.i. à l'administration générale des personnels de l'enseignement, est désigné en qualité de président de la Commission.

*modifié par A.Gt 05-11-2007*

**Article 4.** - M. Bernard GORET, directeur général f.f. à l'administration générale des personnels de l'enseignement, est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

*modifié par A.Gt 05-11-2007*

**Article 5.** – Mme Maïté LESZCAK, assistante à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est désignée en qualité de secrétaire de la Commission.

**Article 6.** - Mme Maïté LESZCAK, employée contractuelle à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est désignée en qualité de secrétaire adjointe de la Commission.

**Article 7.** - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

---

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS

